Si au départ, les territoires de la vallée de la Falémé ont été assujettis simplement parce qu'ils se trouvaient sur le trajet de Tiramaghan Traoré pour aller au Djolof, il est possible que cet assujettissement ait été maintenu pour une raison autre : l'exploitation de l'or. En effet, la vallée de la Falémé a aussi été identifiée comme l'une des régions aurifères de l'empire du Mali (Niane 1975 : 71 ; Ly Tall 1977 : 105). Toutefois, il semble que ces régions aurifères avaient une autonomie relative. Selon ce que rapporte Al-Omari, les *Mansa* avaient constaté que toutes les tentatives de prise de possession et d'islamisation des régions aurifères entraînaient la disparition du métal dans les mines (Al-Omari 1927 : 58). Les Mansa laissèrent donc ces régions aux mains des natifs païens qui exploitaient l'or. Néanmoins, le commerce et la circulation de l'or relevaient directement de la responsabilité du souverain, les pépites lui revenaient tandis que ses sujets avaient uniquement droit à la poudre et à la poussière d'or (Coquery-Vidrovitch 2018 : 59). Le problème de l'exploitation de l'or explique peut-être l'islamisation tardive des populations de la vallée de la Falémé, qui ne se fera que progressivement à l'ère atlantique sous la pression des Peul et, surtout, avec l'espoir d'être libérées par les musulmans au cas où elles étaient capturées pour être esclavisées (entretien L'Humanité avec I. Thioub 28 juin 2008, Naylor & Wallace 2019 : 347).

Durant le 15^{ème} siècle, les provinces orientales de l'empire du Mali passent sous la domination de l'empire Songhay, mais l'empire du Mali perdure grâce à ses régions occidentales. Au-delà du contrôle des zones aurifères, les dirigeants du Mali maintiennent leur autorité sur ces régions occidentales pour avoir accès aux salines de l'océan, ainsi qu'au commerce avec les navires européens qui accostent de plus en plus régulièrement. Néanmoins, cette autorité est de plus en plus nominale et des pouvoirs régionaux se forment au détriment de l'autorité centrale. C'est cette décomposition, conjuguée à d'autres facteurs, qui constitue la matrice des déterminants de l'expansion des places fortifiées. Pour ces périodes, nous n'avons pas d'indications directes sur l'existence de structures défensives dans la vallée de la Falémé. Toutefois, comme mentionné dans le chapitre 2, cette absence de preuves n'est pas une preuve de l'absence, d'autant plus qu'Alvares Amada signale la présence de forteresse « câosans » sur les berges du fleuve Gambie (Santarem 1842 : 27). Même s'il est difficile de savoir quelles furent exactement la forme et la nature de ces forteresses, l'idée qui se dégage est que les populations locales utilisaient déjà des structures qui potentiellement pouvaient remplir des fonctions défensives. Et si le fait est valide pour ces zones, qui étaient sur les frontières de l'empire, par homologie, il devrait l'être pour les localités intérieures.

5.2. La migration de Koli-Tengella

L'épopée de Koli-Tengella (aussi orthographié Temella, Temguela ou Tenguela) est un épisode majeur dans l'histoire du peuplement de la Sénégambie. Elle se déroula dans la première moitié du 16^{ème} siècle et s'acheva vers 1526 par

la conquête du Fouta Toro (Kane 2004 : 67). Cette épopée migratoire prend place dans un contexte où le pouvoir des *Mansa* du Mali est supplanté par de nouvelles royautés de moindre taille. En effet, les provinces du Tekrour et du Djolof, par exemple, ont retrouvé leur autonomie. Divers auteurs se sont penchés sur l'histoire de Koli-Tengella ; les grandes étapes de cette histoire sont les mêmes, mais les parcours ne sont pas identiques, ils sont mêmes parfois contradictoires, et ces variations sont dues aux sources exploitées (Barry 1988 : 32-33). Nous nous attardons sur cette migration parce qu'elle semble avoir recomposé la configuration de la Sénégambie après la chute de l'empire du Mali et avant la mise en place des royaumes qui font partie de notre corpus d'étude.

Bien que Koli-Tengella soit un Peul, il avait une parenté malinké par sa mère, Nana Keita, qui était descendante des Mansa du Mali, et d'aucuns n'hésitent pas à faire de lui un fils de Soundjata, à tort puisque trois siècles séparent les deux personnages (Delafosse 1922 : 75 ; Kane 2004 : 73) ; ou alors il faut comprendre que « fils » est juste une appellation commode et simplifiée pour « descendant ». S'il est difficile de savoir exactement d'où est parti Koli-Tengella, il est certain, en revanche, d'affirmer que dans sa marche, il a détruit de multiples entités de petites tailles. Ainsi, au Fouta Toro, Koli-Tengella a livré de multiples batailles contre les roitelets qui se partageaient le Fouta Toro (Soh 1913 : 26). À sa mort, son fils Labba prit sa place et la dynastie Denianké établit durablement son autorité sur le Fouta Toro; cette autorité perdurera jusqu'à la révolution musulmane de Nasr El Din. Grâce à ses victoires, Koli-Tengella se serait constitué une puissante cavalerie qu'il a utilisée par la suite contre ses ennemis.

Avant de s'établir définitivement au Fouta Toro, il semble que Koli-Tengella et ses guerriers aient séjourné plus au sud, entre la Haute-Gambie et la Haute-Falémé (Kane 2004 : 145-146, Barry 1988 : 50-56). Et le souvenir de son passage dans ces régions est très vivace. La preuve est donnée par les traditions orales recueillies par André Rançon. Pour ces traditions, l'une des vagues de peuplement du Niokholo est issue des familles malinké qui accompagnaient Koli-Tengella (Rançon 1894 b : 486). La même information est aussi donnée à propos de certaines familles malinké du Tambaoura au sud du Bambouk (Rançon 1894 : 570). Que ces informations soient, totalement ou partiellement, attestées ou pas, il est certain que cette vague migratoire a été très importante pour l'histoire générale de la Sénégambie.

5.3. Le royaume peul du Boundou

5.3.1. Les sources

Le royaume peul du Boundou, aussi orthographié Bondou ou Bundu, est une entité qui s'est mise en place à la fin du 17^{ème} siècle, vers 1690 pour Andrew Clark (1996 : 1), ou vers 1698 pour Michael Gomez (1985 :537). L'histoire de sa fondation est très largement répandue dans le Sénégal Oriental, et nous la présentons brièvement ici en nous

inspirant des traditions orales recueillies par le Dr André Rançon (1894 b); par Cheickh Moussa Kamara *L'histoire du Boundou* (traduit et annoté par Moustapha Ndiaye 1975); des textes de Lamartiny parus dans le Bulletin de la Société de Géographie Commerciale de Paris (1884); ainsi que des très importantes contributions de Michael Gomez (1985, 1992, 1996).

Bien que tous les auteurs et la tradition orale s'accordent sur le sens du nom Boundou, qui signifie « puits » en pular, il existe deux principales versions sur l'origine de ce nom. Rançon (1894 b : 481) présente les deux versions. La plus courante raconte qu'à l'arrivée de Malick Sy et de ses élèves sur ce territoire, il rencontra une femme nommée Coumba à qui appartenait un puits qui s'effondrait chaque jour. Les élèves de Malick Sy le réparaient et le puits fut désigné « Bondou-Coumba » ou le puits de Coumba. Ultérieurement réparé par Boubou-Malick Sy, le lieu fut appelé « Bondou-Bonadou-Malick-Sy » ou puits réparé par Boubou-Malick-Sy. Par extension, tout le pays soumis fut désigné Boundou. L'autre version, plus simple, rapporte qu'à l'arrivée de Malick Sy dans la région, il creusa un puits qui fut appelé « Bondou-Bâ » ; par élision on obtint Bondou, et tout le pays qu'il conquit fut désigné Boundou. En sus de la signification de puits, Oumar Kane indique que Boundou signifie aussi « terre d'exil » (Kane 2004 : 27).

5.3.2. Création et peuplement du Boundou

Malik Sy, le fondateur du Boundou, serait né à Souïma (Suyumma pour Cheickh Moussa Kamara) près de Podor dans le Fouta Toro. Il reçut une instruction islamique de son père Daouda-Hamet dès son enfance, puis partit poursuivre son instruction religieuse à Pyr dans le Cayor (Rançon 1894 b : 473) ou chez les Maures (Kamara 1975 : 798). Après moult péripéties, il vint à Tuabo, au nord de Bakel, rencontrer le Tunka pour lui demander l'autorisation de s'installer dans la zone. Le Tunka était alors un chef Soninké puissant qui régnait sur un vaste territoire ; il lui permit de s'installer à Guirobé. D'après la légende, pour céder la parcelle de terre sur laquelle Malik Sy allait régner, le *Tunka* lui avait fait une proposition : à l'aube, chacun des deux partirait de sa résidence en marchant dans la direction de l'autre, et le lieu de rencontre serait la limite entre les terres du *Tunka* et celles de Malik Sy. Ce dernier rusa et sortit de nuit pour marcher dans la direction convenue, alors que le *Tunka* ne sortit qu'au petit matin. Aussi, à peine avait-il parcouru quelques kilomètres en direction du sud, qu'il rencontra Malik Sy. Malgré sa colère, le *Tunka* tint néanmoins parole et céda à Malik Sy la portion de terre qui lui revenait suivant l'accord initial (Rançon 1894 b : 478). Cette portion s'étendait des environs de Sénoudebou au sud jusqu'au marigot de Fouraouol au nord, peu avant la confluence de la Falémé avec le fleuve Sénégal (fig. 5.2).

Comme le souligne Michael Gomez (1985 : 575, note 7), la position de Guirobe reste à déterminer puisque Rançon le place à seulement 8 km de Sénoudébou (Rançon 1894 b : 469), alors que Roux situe cet emplacement à 20 km

au nord de Sénoudébou (Roux 1893 : 1). Nous pensons que la position de Roux est plus proche de la réalité, car malgré le fait que Malik Sy se soit mis en marche plus tôt que prévu, il ne peut pas avoir franchi la distance entre Sénoudebou et Bakel (environ 65 km) en si peu de temps et en pleine nuit. Quoi qu'il en fût, à sa formation, le royaume du Boundou n'avait pas l'étendue qu'on lui connaît au 19ème siècle. Il s'est progressivement agrandi grâce aux conquêtes que nous verrons plus loin. Même s'il a acquis les terres du Tunka de Tuabo, Malik Sy a dû composer avec les populations qui y résidaient déjà, notamment les Fadoubé et les Oualibé ; Fadoubé étant l'appellation peule des populations d'origine Wolof. Pour Rançon, il avait noué une alliance, principalement avec les chefs Fadoubé et ceux-ci le reconnurent comme chef, lui permettant de se proclamer *Elimane* (Rançon 1894 b : 478-479). C'est grâce à ce pacte que les Fadoubé du Boundou seraient restés non-musulmans jusqu'à leur conversion au 19ème siècle suite aux djihads au cours desquels ils ont été victimes d'abus divers (Gomez 1992 : 24). Pour Cheickh Kamara en revanche, c'est en guerroyant que Malik Sy aurait soumis les Fadoubé pour s'imposer à eux comme chef (Kamara 1975 : 798). Ce qui est certain, c'est que les *Torobé*, venus avec Malik Sy, ont trouvé des populations déjà installées.

En prenant le titre d'elimane, Malik Sy se présenta comme un chef religieux. Rappelons qu'à cette période, de nombreuses populations non-musulmanes vivaient dans la région. Le choix de ce titre était significatif car en tant que chef religieux, la conversion des populations non-musulmanes à l'Islam devenait une priorité. Il semble que Malik Sy se soit inspiré de Nasir El-Din, un autre chef religieux qui l'a précédé au Fouta Toro et dans le Djolof et qui dirigea la courte révolution *Tubenan* (aussi orthographié Poub Naan) de 1673-1677 (Curtin 1971 : 22). Mais contrairement à Nasir El-Din, Malik Sy a réussi à fonder un royaume théocratique durable (Barry 1988 : 143). À la mort de Malik Sy, son fils Boubou Malik-Sy devint le nouvel elimane et la dynastie Sissibé se mit en place, régnant sur le Boundou jusqu'à la colonisation française au début du 20ème siècle. On dispose de plusieurs reconstitutions de la liste dynastique du Boundou, avec des divergences entre les noms et les durées de règne des souverains. Pour plus d'informations sur ces listes, on peut se référer à la compilation de M. Gomez (1992 : 185). Il faut noter que la plupart de ces listes s'arrêtent au règne de Malik Toure car après lui, l'almamiat fut supprimé par l'administration française le 4 Février 1905 et le Boundou fut scindé en deux cantons, nord et sud, avec pour cheflieu Sénoudébou et Koussan, avec respectivement pour chef Abdul Sega et Woppa Bokar, tous deux des Sissibé (Gomez 1992 : 173). Tout récemment en décembre 2016, pour renouer avec l'histoire de la royauté, Thierno Ousmane Sy de Sénoudébou a été intronisé nouvel almamy du Boundou par le sous-préfet de Kidira.

5.3.3. Gouvernement et mode de vie au Boundou

Au plus fort de sa puissance, le Boundou était une théocratie islamique où l'almamy régnant dictait ses lois.

Les récits de Lamartiny (1884 : 409) et de Rançon (1894 b) nous donnent une bonne vision de l'organisation du gouvernement au Boundou. Malgré le temps qui s'est écoulé depuis la fondation du royaume, et malgré les changements intérieurs et extérieurs qui ont affecté le Boundou, les règnes des différents souverains semblent être guidés par une idéologie que Michael Gomez qualifie de « pragmatisme » (1992). Le pragmatisme du Boundou est une gouvernance dans laquelle la recherche d'un avantage commercial et agricole prime sur toute autre considération, dans la mesure où les alliances et les rivalités avec les entités voisines et les puissances européennes sont déterminées par l'opportunisme économique et font l'objet de réalignements rapides et fréquents (Gomez 1992 : 2). Sur le plan religieux, le pragmatisme privilégie donc la tolérance pour les non-musulmans alors que le royaume est né et a grandi au gré des révolutions islamiques. C'est surtout sous le règne d'Ahmady-Gaye que le Boundou fut doté d'une véritable organisation administrative. À la tête du pays, se trouvait l'almamy, reconnu par une assemblée, et qui devait être issu de l'une des deux branches de la famille Sissibé de Koussan ou de Boulebane. Le droit de succession au Boundou était adelphique (de frère à frère) et suivait l'ordre de primogéniture. Ainsi, c'est en principe le descendant mâle le plus âgé des deux branches qui devait être reconnu almamy par l'assemblée. Parfois, il arrivait que la règle soit transgressée ou qu'il n'y ait pas unanimité. La charge de chefs de village suivait aussi probablement le même principe de succession, mais l'assentiment de l'almamy restait nécessaire pour se faire légitimer (Raffenel 1846 :275). Dans chaque village, le représentant de l'almamy percevait un dixième des récoltes ; les caravanes payaient des droits de passage auprès des chefs de villages désignés par l'almamy. Cette taxe était fonction du nombre d'ânes chargés ou de la marchandise transportée (Durand 1802 : 314). En fonction du caractère personnel de l'almamy, le pays pouvait être constamment sur le pied de guerre ou vivre paisiblement. Trois moyens étaient utilisés pour mobiliser l'armée à l'appel de l'almamy : soit à travers les esclaves qui portaient le message de village en village, ou par le biais des Sissibé dont les différentes branches familiales maillaient le Boundou en un réseau ou enfin grâce aux tambours. L'armée pouvait facilement compter jusqu'à dix mille hommes et plus de mille chevaux en temps de guerre. En temps de paix, de 400 à 1000 captifs de l'almamy constituaient une sorte d'armée régulière (Gomez 1992 : 104). Les villages qui, pour une raison ou pour une autre, ne répondaient pas à l'appel à la guerre étaient inévitablement pillés par les captifs de l'almamy (Raffenel 1846 : 274). Avec une administration aussi centralisée, il est fort possible que l'élévation des tata dans les villages était préalablement soumise à l'approbation de l'almamy.

Les activités pratiquées par les populations du Boundou comprenaient notamment l'agriculture et l'élevage. Si on s'en tient à la description de Lamartiny, les Peul du Boundou ne pratiquaient pas eux-mêmes l'agriculture, mais la confiaient à leurs esclaves (Lamartiny 1884 : 421). En 1904, deux tiers de la population du Boundou

était des esclaves. Il est important de noter que certains Peul du Boundou étaient restés nomades et nomadisaient entre le Ferlo-Boundou, le Fouta Toro et le Fouta Djalon. L'orpaillage était aussi pratiqué, notamment sur les bords de la Falémé à Toumboura, Fatendi, Sansanding et autour de Kéniéba sur la rive droite (Rançon 1894 a : 454).

5.3.4. Le Boundou et ses voisins

Dès sa création, le royaume du Boundou a eu des relations conflictuelles avec ses voisins. Les récits historiques d'André Rançon, de Cheickh Kamara et de Michael Gomez ne s'accordent pas toujours pour les périodes les plus anciennes, mais en les comparants on y trouve des occurrences de conflits armés. Nous ne présenterons pas le règne de chaque roi ; toutefois, nous allons nous attarder principalement sur le règne de ceux qui, par leurs faits d'armes, ont étendu le royaume, soit Malik Sy, Boubou-Malik, Maka-Guiba, Ahmady-Gaye et Saada-Ahmady-Aïssata. Boubakar Saada, couramment appelé Bokar Saada (fig. 5.1), qui a régné de 1857 à 1885, fut aussi très combatif, mais ses guerres se limitaient généralement à des raids contre des villages qu'il détruisait, tout en s'accaparant des richesses et en capturant des habitants.

Les premiers conflits du Boundou avec ses voisins datent du règne de Malik Sy. Ce dernier ayant perçu des



Figure 5.1. Almamy Boubakar Saada en 1882, décoré chevalier de l'ordre français (Photo mission Borgnis-Desbordes). https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b77020199/f26.item.r=boubakar%20saada, consulté le 5 février 2019).

dîmes des récoltes au-delà de ses terres, il dût faire face à l'opposition du tunka de Tuabo. Malik Sy prétendit toutefois que les terres accaparées et bien d'autres encore relevaient de son autorité. Malik Sy leva une armée et se mit en marche contre le *tunka* de Tuabo qui en fit de même. Après une bataille acharnée contre les troupes du tunka de Tuabo, Malik Sy fut mortellement blessé et il mourut à Goumba-Koka (Rançon 1894 b : 480). Pour C. Kamara, ce sont des intrigues rapportées au tunka de Tuabo qui créèrent l'inimitié entre lui et Malik Sy. À la suite de ces intrigues, le tunka de Tuabo attaqua et tua Malik Sy à Gumbâ et ce dernier fut enterré près de Wuro-Himadu (Kamara 1975 :799). Au cours de notre mission en décembre 2016, nous avons était conduit à une tombe désignée par les populations actuelles comme celle de Malik Sy, près d'Ouro-Imadou ; il se dit que ses descendants y font souvent des pèlerinages.

Boubou-Malik Sy, le fils aîné de Malik Sy, est unanimement reconnu comme un élimane conquérant. C'est sous son règne que commença véritablement l'extension territoriale du Boundou. Au moment de la mort de son père, Boubou-Malik se trouvait au Fouta-Djalon, auprès de l'almamy Sory, soit pour y suivre son éducation religieuse soit pour y recruter des soldats (Kamara 1975 : 799 ; Rançon 1894 b : 480). Etant revenu du Fouta Djalon, il se mit en campagne pour venger son père. Boubou-Malik s'attaqua non seulement au Tunka de Tuabo, mais il tua également tous ceux qui se déclaraient alliés du Tunka. Son armée ravagea le Guoye, le Kamera, et poussa jusqu'au Guidimakha et au Khasso (Kamara 1975 : 799, Rançon 1894 b : 481). Après cette campagne victorieuse, Boubou-Malik se tourna vers le sud et commença à s'attaquer aux Malinké qui y étaient installés. Dans cette optique, il fit construire un tata à Fena, près de l'actuel village de Koussan, et le confia à son fils Maka-Guiba (Rançon 1894 b : 482). La mise en place de ce tata doit être perçue comme une volonté de maîtriser la frontière sud du nouveau royaume. Cheickh Kamara conclut l'histoire de Boubou-Malik en précisant qu'il « ne cessa de faire la guerre sainte jusqu'à ce qu'il fut tué à Gumbay et sa tête placée dans la construction des forteresses de cette ville » (Kamara 1975 : 799). De même, Rançon conclut en expliquant que Boubou-Malik est mort à Ouassa, lors d'une guerre contre le village malinké de Samba N'gala, vassal du Boundou (Rançon 1894 b : 482).

À la mort de Boubou-Malik, aucun de ses frères ne se présenta pour hériter de son trône, et l'anarchie s'installa. Trop jeune pour gouverner, Maka-Guiba dut s'exiler pour ne pas être tué. Mais plus tard, il revint de son exil à la tête d'une troupe de mercenaires recrutés aussi bien au Fouta Djalon qu'au Fouta Toro et s'engagea dans la reconquête du pouvoir. Il rétablit assez rapidement son autorité sur le Boundou et, pour venger son père, il marcha contre les Malinké. Maka-Guiba enleva d'abord la ville de Miranguikou, non loin de Koussan, où résidait le roi malinké Sambou-Ahmady-Toumané (Rançon 1894 b : 484). Ce dernier alla s'installer à Niagala dans le Bambouk et fonda Farabana. Bien que la région de Niagala corresponde bien à la région où se situe l'actuel

village de Farabana (près de Sadiola, République du Mali), nous ne pouvons pas confirmer que ce village Farabana soit le même que celui qui est évoqué dans l'histoire. Chronologiquement, l'actuel village de Farabana existait déjà avant l'accession au trône de Maka-Guiba en 1728, puisque le fort d'Orléans, dont la ruine s'y trouve encore, a été bâti en 1724 (Huysecom et al. 2016 : 147). De plus, nos enquêtes ethnohistoriques et prospections archéologiques dans ce village, réalisées en mars 2016 et mars 2017 (Huysecom et al. 2017: 153-155), ont fourni des données totalement différentes. En outre, un autre village situé plus au sud, presque en bordure de la Falémé, porte le même nom. Poursuivant ses attaques, Maka-Guiba vainquit à nouveau Sambou-Ahmady-Toumané et l'obligea à lui céder la petite région appelée Domaio (appellation générique en peule pour désigner toute région se trouvant au-delà d'un cours d'eau par rapport à la position du locuteur) sur la rive droite de la Falémé (Park 1996: 83); de nos jours ces terres constituent encore ce qu'on nomme couramment la « poche de la Falémé », le seul territoire Sénégalais au-delà de la Falémé. Il est surtout important de mentionner que Rançon attribue à Maka-Guiba la construction des *tata* de Dara et Diomfou qui « devaient tenir incessamment Sambou en éveil et lui disputer le pays » (Rançon 1894 b : 484). Maka Guiba eut aussi à découdre contre le satigui Denianké Soulé N'Diaye du Fouta Toro. Non loin de Miranguikou et près de Fena, où il avait grandi, Maka-Guiba installa sa première femme Dielia-Gaye et ses fils, tandis que sa seconde épouse Aissata-Bela et ses fils s'installaient à Boulebane. C'est l'installation de ses femmes dans deux résidences distinctes, qui a entraîné l'alternance du pouvoir au Boundou entre les deux branches de Koussan-Almamy et de Boulebane (Rançon 1894 b : 500).

Si le souvenir de Malik Sy est resté vivace, celui d'Ahmady-Gaye l'est encore plus parce que son long règne fut celui de la prospérité pour l'élite peule du royaume. En effet, en plus de poursuivre l'œuvre de ses ancêtres, Ahmady-Gaye a organisé l'administration, la police, la justice et les finances (impôts et douanes notamment) du royaume du Boundou. En outre, c'est lui qui fit construire le *tata* de Koussan sur lequel nous reviendrons dans les chapitres suivants. Malgré ses multiples victoires, il faut noter le double échec d'Ahmady-Gaye face à la forteresse malinké de Farabana (Rançon 1894 b : 502). Il reste à déterminer la localisation de ce village homonyme.

Saada-Ahmady-Aissata fut un *almamy* très guerroyeur aussi. Dès son début de règne, il dut faire face aux armées du Guoye et du Kamera. Ensuite, il s'en prit aux Maures, qui faisaient régulièrement des razzias dans le Boundou, et les vainquit. Se tournant au sud, il s'attaqua successivement au Ouli, au Niani et poussa jusqu'au Saloum où le roi Bala-Dougou lui aurait payé une forte caution pour demander la paix (Rançon 1894 b : 514). Comme la plupart de ses prédécesseurs, Saada-Ahmady-Aïssata marcha aussi contre les Malinké du Bambouk et pénétra même jusqu'aux collines du Tambaoura, au sud du Bambouk.

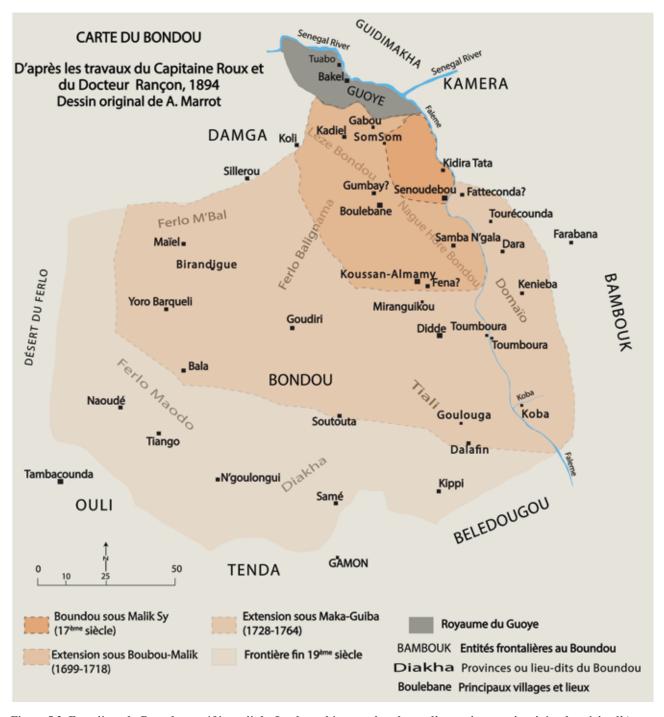


Figure 5.2. Frontières du Boundou au 19ème siècle. Les hypothèses sur les phases d'extension sont inspirées des récits d'A. Rançon 1894 b ; frontières finales au 19ème siècle redessinées d'après Rançon 1894 b : 432.

5.4. Les entités étatiques malinké du Dantila, du Bélédougou et du Sirimana

5.4.1. Les sources

À propos de l'histoire de la Haute-Falémé et de la Haute-Gambie, Alfred Aubert remarquait en 1923 qu'aucun ouvrage général d'histoire du Haut-Sénégal-Niger, de la Guinée ou même du Sénégal n'existe (Aubert 1923 : 383). Ce manque fut sa principale motivation pour publier les Légendes Historiques et Traditions Orales recueillies dans la Haute-Gambie en 1923. Deux autres études ont

permis de démêler quelque peu l'histoire du peuplement de la zone ; ce sont les études de Robert Gessain et d'Abel Chataignier. Les deux articles se suivent et sont paru en 1963 dans les *Cahiers du Centre de Recherches Anthropologiques*, XIe série, Tome 5 fascicule 1-2. L'article de Robert Gessain a analysé les récits de voyages des différents explorateurs qui ont traversé la zone. À ces trois sources, on ajoute l'exploration scientifique du Dr André Rançon (1894 a) : *Dans la Haute-Gambie ; voyage d'exploration scientifique*. Ce texte de Rançon est un véritable récit d'exploration scientifique, riche en informations tant historiques que géographiques,